

0130053M
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN
74 RUE VERDILLON
13395 MARSEILLE CEDEX 10
Tel : 0491742930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 06/10/2020

Sous la présidence de : Laurent Lucchini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MERIEUX CONTRAT. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la passation du contrat avec la société MERIEUX pour prestations analytiques pour détection bactériologiques en cuisine à compter du 01/01/2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lucchini

Prénom : Laurent

Signé le: 08/10/2020 14:43:00

BIEN_20202021_19_0130053M_201019111316

0130178Y

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

RECTORAT ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

PLACE LUCIEN PAYE

13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés MERIEUX CONTRAT. Sur

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN-0130053M

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 19

Année scolaire : 2020-2021

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Kamarudin

Prénom : Chantal

Signé le: 19/10/2020 11:13:16



Contrat de prestation de Services
Prestations d'analyses et d'assistance technique v1.2

LYCEE JEAN PERRIN

LCJEA-1302

Laurent LUCCHINI

LYCEE JEAN PERRIN MARSEILLE-2020-09-RENOUVELLEMENT

Offre émise par Laurence PLANTCOTE

le 10/09/2020

2- INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1- IDENTIFICATION DU SITE D'INTERVENTION

Raison sociale	ETABLISSEMENT PUBLIC
Nom Commercial	LYCEE JEAN PERRIN
Adresse	74 RUE VERDILLON
Code Postal	13010
Ville	MARSEILLE
Email contact	regine.duvauchelle@ac-aix-marseille.fr
Tel contact	0491747441
n° SIRET	19130053200014
n° CHORUS (si administration publique)	

2- MODALITES D'INTERVENTION SUR SITE : RESTRICTION JOURS DE PASSAGE

Sauf indications contraires de votre part, les modalités d'interventions auront lieu :

-> du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h00

-> sans information préalable (sauf 1ère intervention)

Précisions du client concernant les horaires d'ouverture (avec intervention possible) et périodes de fermetures (hebdo/annuelles) :

HORAIRES Ouvert de 6H00 à 16H00

FERMETURES VACANCES SCOLAIRES

MERIEUX NUTRISCIENCES se réserve le droit de facturer un forfait de 50,00 € H.T pour toute prestation refusée par un site alors même que les modalités d'intervention définies contractuellement, ont été respectées, et/ou annulée du fait du client (fermeture temporaire ou définitive) sans que MERIEUX NUTRISCIENCES ait été prévenu par le Client.

3- MODALITES D'ALERTE - D'ENVOI DES RAPPORTS

En cas de non-conformité majeure sur les résultats d'analyses (alerte), SILLIKER prévendra sans délai la(les) personne(s) susmentionnée(s) selon les modalités définies ci-dessus. De plus, lorsqu'un résultat d'analyse est potentiellement notifiable, SILLIKER prévendra sans délai par téléphone la(les) personne(s) désignée(s) ci-dessus (voir précisions en annexe 2)

Nom destinataire	Adresse email destinataire
Mme DUVAUCHELLE	regine.duvauchelle@ac-aix-marseille.fr

VOS PRESTATIONS

Un coût supplémentaire de 0,30 € HT par échantillon est applicable à partir du 11/05/20 pour couvrir les frais liés à la mise en place des mesures barrières au sein de nos laboratoires (EPI, renforcement des procédures de nettoyage, aménagement de poste, etc)

Code article SG17-20% <small>FR-RES-3 / FR-00FL1-D</small>	Prestations analytiques	Tarif unitaire HT	Nb par passage	Nb passages / an	Sous-total
MC_001	Frais d'intervention	€22,31	1	9	€200,79
AB	Analyse Bactériologique Produit critères d'hygiène	€22,31	4	9	€803,16
LI	Analyse Listéria Produit critère rgt CE 2073/2005	€24,09	1	9	€216,81
FS	Contrôle de surface Flore totale / Colliformes totaux	€8,93	5	9	€401,85
W9.C	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle de surface Listéria	€20,51	1	9	€184,59
022.4SP	Potabilité eau analyse bactériologique	€80,87	1	1	€80,87
300262-7	Audit hygiène 1h restauration collective	€98,11	1	1	€98,11
					€1.986,18
				Sous-total	€1.986,18

TVA (20%) €397,24
Total TTC €2.383,42

Code Produit	PRESTATIONS ANALYTIQUES EXCEPTIONNELLES	Tarif unitaire HT
STOX-V-R	Recherche Entérotoxine staphylococcique	€168,93
LMOCOR-CF	Confirmation de <i>Listeria monocytogenes</i> et conservation des souches <i>(uniquement en cas de présence et après recherche et dénombrement)</i>	€21,41
LEGPAFD-C	Identification du genre <i>Legionella</i> selon méthode NF T90 431 Uniquement en cas de suspicion de recherche de <i>Legionella</i> spp positive	€40,13

Code Produit	PRESTATIONS ANALYTIQUES A LA DEMANDE	Tarif unitaire HT
MC_003	Frais d'intervention en urgence	€105,60
MC_004	Conservation des échantillons (analyses lancées à DLC/DLV)	€0,52
TIAC-V3	Analyses spécifiques en cas de suspicion de TIAC	€200,46
SEROSAL-ID	Sérotypage de <i>Salmonella</i> En cas de présence dans 25g et selon matrice	€88,71

LE PLAN D'AUTOCONTROLE :

La mise en place d'un plan d'autocontrôle permet de suivre régulièrement l'hygiène de l'établissement et la qualité des produits servis. Le plan d'autocontrôle répond aux obligations du Paquet hygiène européen.

Les audits permettent de s'assurer que les bonnes pratiques d'hygiène sont maîtrisées et/ou que les locaux sont conformes aux attentes. Le contrôle de l'eau permet de vérifier que l'eau utilisée dans vos préparations et servie à vos convives est potable. Les analyses permettent de vérifier ponctuellement et de façon aléatoire le résultat d'une démarche qualité globale.

Grâce à ce suivi régulier, vous anticipez les contrôles officiels et travaillez sereinement.

L'autocollant apposé sur la vitrine informe le consommateur de la démarche qualité mise en place au sein de votre établissement.



NOUVELLES PRESTATIONS : Indiquez via la liste déroulante si vous souhaitez ou non des Informations complémentaires



MY MXNS : votre espace client

Vous pouvez consulter vos résultats d'analyses et d'audits en ligne sur www.myMXNS.com

oui - merci de me communiquer mes identifiants

Merci de sélectionner l'adresse de votre établissement, ainsi que votre N° de téléphone et votre adresse e-mail pour être tenu au courant de nos actualités et offres.



Formation et accompagnement

la formation des équipes est l'une des clés du succès

Vous pouvez être contacté par votre commercial pour une présentation de nos offres de formations :

non - je ne suis pas intéressé pour le moment



traqfood : votre solution de dématérialisation des autocontrôles

Vous pouvez être contacté pour une démonstration à distance de l'application (20')

non - je ne suis pas intéressé pour le moment



Pour toute question relative à nos prestations (avant signature ou nouveau besoin)

merci de contacter notre Service Commercial :

Service Commercial MERIEUX NUTRISCIENCES Select

: 05 24 72 78 76*(*Service prix d'un appel local)

Fax : 05 46 50 59 93 / E-mail : commercial.fr@mxns.com

Pour toute question relative à votre contrat (après signature),

merci de contacter notre Service Relation Clients :

Service Relation Clients MERIEUX NUTRISCIENCES Select

: 05 17 17 87 87*(*Service prix d'un appel local)

Fax : 05 46 50 59 93 / E-mail : support.select@mxns.com

L'OFFRE PROPOSEE EST VALIDE POUR UNE DUREE DE 3 MOIS A COMPTER DE SA DATE D'EMISSION.

Date émission de ce contrat : 10/09/2020

MODALITES DE FACTURATION ET DE REGLEMENT

3.1- ADRESSE DE FACTURATION

Les factures correspondants aux prestations réalisées sont adressées par email à l'adresse suivante :

NB : L'édition des résultats est réalisée lorsque tous les résultats du passage auditeur sont disponibles.

regine.duvauchelle@ac-aix-marseille.fr

Préciser les coordonnées de facturation si différentes de celles du site d'intervention :

3.2- MODALITES DE REGLEMENT (sélectionner votre option : Mandat de prélèvement SEPA ou mandat administratif ?)

Mandat administratif

Coordonnées bancaires et autorisation de procéder au paiement (sauf mandat administratif)

Le client autorise SILLIKER à procéder au paiement en complétant l'autorisation de prélèvement bancaire mise en Annexe 1.

Dans tous les cas le client joindra un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou postal (RIP) au présent contrat.

3.3- DELAI DE REGLEMENT

Conformément aux dispositions des conditions générales de vente, le paiement s'effectue, à 30 (trente) jours, date de facturation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

En signant ce contrat, le client s'engage à accepter sans réserve les Conditions Générales de Vente figurant en annexe 3.

ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CONTRAT

Le présent Contrat prend effet à compter du 1er Janvier 2021. Cependant, le Client reconnaît avoir été informé que les Prestations ne pourraient débiter immédiatement et ce, en raison du délai nécessaire à la planification des Prestations ; ce délai est estimé au maximum à 30 (trente) jours, à compter de la dernière en date des deux signatures.

Le contrat est établi pour une période d'un an, à compter du 1er janvier 2021, renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder 3 années, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties signifiée à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant la date d'expiration du contrat.

En cas de résiliation du Contrat ne respectant pas les conditions de l'article 8.2 des Conditions Générales de Vente, figurant en Annexe 3, il est entendu qu'une pénalité correspondant à l'intégralité du montant des prestations restant à réaliser jusqu'à la date d'échéance du présent Contrat sera appliquée. Cette pénalité devra être versée à Silliker SAS dès réception de la facture correspondante.

"En cochant cette case et en signant le présent contrat, je reconnais avoir lu l'intégralité dudit contrat composé des conditions particulières ci-dessus et de ses annexes en particulier des Conditions Générales de Vente de Mérieux NutriSciences et en accepte expressément les termes."

Fait à La Rochelle, en deux exemplaires, le

Pour LYCEE JEAN PERRIN

Représenté par Laurent LUCCHINI

Pour Silliker SAS

Représenté par Laurence PLANTCOTE